

Chapitre 4 : La délinquance, enjeux autour de sa définition et de sa mesure

Définitions : un acte de **délinquance** constitue une **infraction**, c'est-à-dire une transgression des normes juridiques passibles de sanctions pénales. Il existe trois catégories d'infractions, classées selon leur gravité et la sévérité des peines encourues : la **contravention** (infractions la moins grave, punie par exemple par une amende), le **délit** (atteinte à la propriété et actes de violences plus ou moins volontaires) et le **crime** (infraction la plus grave, le plus souvent passible d'emprisonnement).

✍️ 1. Classez les exemple suivants : **a.** Fumer dans un lieu public **b.** Ne pas embaucher un individu en raison de sa couleur de peau **c.** Voler un objet dans un magasin **d.** Tuer avec préméditation **d'**. Torturer son animal domestique **e.** Ne pas s'arrêter au feu rouge **f.** Commettre un viol **g.** Ouvrir son magasin le dimanche sans autorisation **h.** Détourner des fonds de son entreprise. **i.** Consommation de cannabis. **j.** Vol à main armée.

Contravention	Délit	Crime

D'après Hatier 2015

Document 1. Le chiffre noir de la délinquance

Sous le vocable de « chiffre noir », les criminologues désignent le nombre, inconnu par définition, d'infractions qui ne parviennent pas à la connaissance des autorités. Le dicton « pas vu, pas pris » résume un aspect des rapports entre police et délinquants, mais, bien plus, les victimes et les témoins s'abstiennent fréquemment de porter plainte ou de dénoncer de faits délictueux. Ce sont donc les recherches des sociologues qui permettent de porter une appréciation sur ces zones d'ombre de la délinquance, [notamment par les enquêtes demandant aux ménages s'ils ont été victimes d'infractions, appelées enquêtes de victimation]. A la lecture de leurs écrits, on se rend compte que le chiffre noir ne se répartit pas également entre les différentes catégories de délinquants ou d'infractions. Certaines populations, les étrangers, par exemple, sont plus surveillées que d'autres et leur criminalité devient ainsi plus visible que celle des nationaux [...] La plupart des spécialistes s'accordent pour dénoncer le chiffre noir important concernant les infractions d'affaires et délits contre les mœurs.

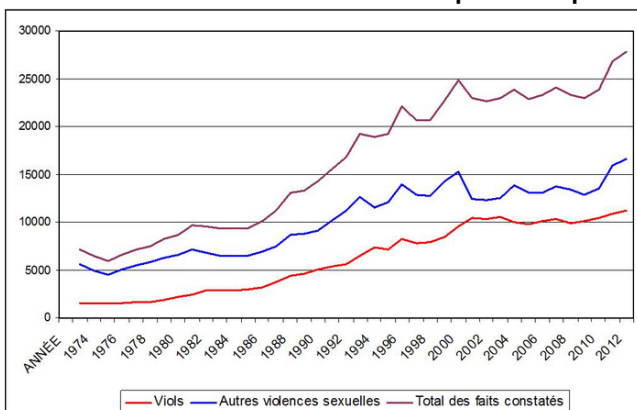
Source : C. Barberger, « Délits et délinquants », in La cité des chiffres, éd. Autrement, septembre 1992. (Nathan 2015)

✍️ 2. Distinguez plusieurs raisons expliquant que des infractions ne soient pas portées à la connaissance des autorités.

✍️ 3. Citez des infractions sans victimes.

✍️ 4. Pourquoi les victimes déclarent plus d'infractions aux sociologues lors des enquêtes de victimation qu'aux autorités policières ?

Document 2 : Nombre annuel de plaintes pour viols et agressions sexuelles de 1974 à 2013

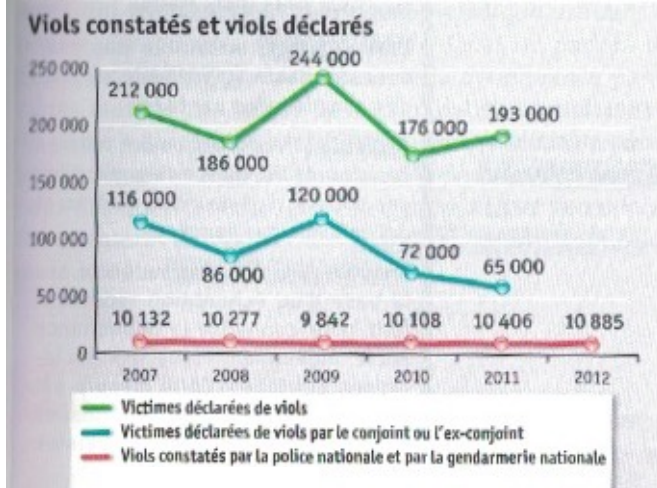


Source : Ministère de l'Intérieur et Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales

✍️ 5. Décrivez l'évolution des plaintes pour viols.

✍️ 6. Comment expliquez-vous une telle évolution ?

Document 3



7. Quels constats peut-on dresser à partir des sources de police et de gendarmerie ?

8. Comment les 193 000 viols de 2011 ont-ils été répertoriés ?

9. Comment peut-on expliquer ces écarts ?

Source : Etat 4001, ONDRP et Insee (Bordas 2014)

Document 4 : Histoire des drogues

Il n'est pas de manuel d'anthropologie ou de sociologie historique sur les usages de drogues qui ne commence par rappeler que la consommation de produits psychoactifs est un phénomène ancien et universel : de la mastication de la coca dans les Andes, en passant par l'ingestion de peyolt (un petit cactus hallucinogène) pratiquées par les Huichols au Mexique, jusqu'à la consommation d'alcool fermenté dans le sud-est asiatique, l'usage de ces substances à des fins médicales, artistiques, spirituelles, religieuses, etc., a longtemps été et reste une pratique commune. On situe l'origine de l'usage de l'opium dans les plaines de Mésopotamie il y a près de 3000 ans. [...] Le cannabis est classé comme plante médicinale dans la pharmacopée chinoise depuis 3000 ans avant J.-C. Le plus souvent, l'usage fait l'objet de normes et de prescriptions sociales rigoureuses et se voit solidement régulé et inséré dans des rituels de toute nature. Dans les sociétés traditionnelles, il est fréquent que l'on attribue un caractère magique aux substances qui permettent de communiquer avec les dieux. [...]

Les substances psychoactives ont changé régulièrement de statut et sont fréquemment passées d'une fonction ou d'un usage à l'autre : le café, l'alcool, l'opium, l'héroïne ou le cannabis ont successivement été perçus comme des médecines, des aliments, des supports de rituels ou de fêtes, voire des poisons. Le café et le tabac furent longtemps considérés comme des remèdes qui facilitent la digestion et la purification de l'organisme, tout autant que comme moyens de stimulation de l'activité intellectuelle et l'affûtage des sens et de la vigilance. [...]

Mais au 19^{ème} siècle, l'usage de certaines substances psychoactives s'émancipe progressivement des dispositifs de régulation culturels, religieux ou professionnels qui le cadraient jusqu'alors. [...] A partir de la seconde moitié du 19^{ème} siècle plus précisément, l'usage régulier, puis compulsif, en dehors de tout contexte thérapeutique commence à se développer. [...] L'extension de l'usage se confirme aux Etats-Unis, comme en atteste l'« épidémie » de cocaïne qui se déclare entre 1880 et 1910. [...] A la fin du 19^{ème} siècle, les drogués sont principalement des adultes dans leur quarantaine, de sexe féminin, blancs, et provenant des classes supérieures et moyennes. Ils sont plutôt dépendants à la morphine, et leur addiction résulterait principalement de l'ignorance des docteurs ou d'un manque de précaution lors de la prescription, ainsi que de la diffusion de l'utilisation de la seringue. Au début du 20^{ème} siècle, le tableau est sensiblement différent : il s'agit avant tout de jeunes hommes blancs, nés sur le sol américain, et souvent de parents immigrés. Ils habitent plutôt dans des zones urbaines, en particulier à New York et à Philadelphie, sont souvent sans emploi et membres de gang. L'usage de l'héroïne devient également fréquent parmi les délinquants et les petits criminels, les prostitués et les autres membres de ce que Courtwright nomme *l'underworld*. L'usage intensif et la toxicomanie (le terme apparaît en 1880) seraient, cette fois, le résultat d'un engagement volontaire, à la recherche de plaisirs nouveaux et d'évasion.

Henri Bergeron

Sociologie de la drogue

Collection
R E P È R E S



ECONOMIE
SOCIOLOGIE
SCIENCE POLITIQUE-DROIT
HISTOIRE
GÉOGRAPHIE
CULTURE-COMMUNICATION

Source : Henri Bergeron, Sociologie de la drogue, Repères La découverte, 2009, pp.12-16.

✍️ 10. Pourquoi le terme « toxicomanie » apparaît seulement en 1880 alors que les drogues sont consommées très tôt par l'humanité ?

Document 5 : Facteurs de dangerosité des drogues (selon classification du rapport Roques (1998) sauf ligne effets).

	Héroïne (opium, morphine)	Alcool	Tabac (nicotine)	Cocaïne (crack)	MDMA (Ecstasy)	Psychostimulants (amphétamines, antidépresseurs, caféine)	Benzodiazépines (Médicaments)	Cannabinoïde (Chanvre et dérivés)
Effets psychoactifs	Dépresseur Antidouleur	Dépresseur Désinhibiteur	Stimulant Coupe-faim Antidépresseur	Stimulant Euphorisant	Stimulant	Stimulant Antidépresseur	Anxiolytique Somnifère Antiépileptique	Dépresseur Hallucinogène Antidouleur
Dépendance physique	très forte	très forte	forte	faible	très faible	faible	moyenne	faible
Dépendance psychique	très forte	très forte	très forte	forte mais intermittente	?	moyenne	forte	faible
Neurotoxicité	faible	forte	nulle	forte	très forte (?)	forte	nulle	nulle
Toxicité générale	forte ¹	forte	très forte	forte	éventuellement forte	forte	très faible	très faible
Dangerosité sociale	très forte	forte	faible	très forte	faible (?)	faible (exceptions possibles)	faible ²	faible ²

1: nulle pour méthadone et morphine en usage thérapeutique

Source : Wikipedia

2 : sauf conduite automobile où la dangerosité devient alors très forte

✍️ 11. Montrez que ce n'est pas seulement leur dangerosité qui conduit les sociétés à pénaliser la consommation de drogue.

Document 6 (Extrait 2'48 vidéo) : « Les Etats-Unis et la drogue, Une Guerre Sans Fin » (2012)



✍️ 12. Quand la consommation d'opium et cocaïne a-t-elle été pénalisée aux Etats-Unis ? Pourquoi d'après l'historien Richard Miller ?

✍️ 13. Quand la consommation de marijuana a-t-elle été pénalisée aux Etats-Unis ? Pourquoi ?

<https://www.youtube.com/watch?v=OPPebazaco0>

Document 7 : Face aux dealers, le gouvernement américain est intraitable et les lois, ultrasévères.

Comme celle qui permet à un shérif d'arrêter n'importe quel individu et de saisir ses biens et sa voiture au seul motif de suspicion de trafic de drogue. Pire encore : les lois sont discriminatoires. Depuis vingt-cinq ans, la loi américaine a établi une disparité de 1 à 100 pour les possesseurs de crack et de cocaïne. Un individu possédant 5 grammes de crack était condamné à la même peine qu'une personne possédant 500 grammes de cocaïne. Les Noirs fumant du crack dans la rue sont massivement arrêtés, à la différence des Blancs prenant de la cocaïne « dans les bureaux et jusque dans les conseils d'administration », précise le documentaire. Une injustice, légèrement corrigée par Barack Obama (la disparité est à présent de 1 à 18). [...]

Source : <https://teleobs.nouvelobs.com/la-selection-teleobs/20130701.OBS6049/les-etats-unis-et-la-droque-une-guerre-sans-fin.html>

✍️ **14.** Selon vous, pourquoi la consommation de crack (dérivé de la cocaïne) est-elle plus sévèrement condamnée que celle de cocaïne aux Etats-Unis ?

Document 8 : Guerre aux drogues, guerre aux Noirs

[...] Paru en 2010 aux Etats-Unis, l'essai de Michelle Alexander « *The New Jim Crow* », en version originale, est rapidement devenu un best-seller. C'est une enquête choc, passionnante et terrifiante, documentée et très débattue à sa sortie, outre-Atlantique. Son auteure est universitaire, avocate pour les droits civils. [...] La thèse est brutale : le système judiciaire américain et l'incarcération de masse des Noirs-Américains sont les piliers d'une nouvelle ségrégation raciale, tout aussi cruelle que celle qui sévissait dans les Etats sudistes au début du XX^e siècle. Le ton est parfois lapidaire («*dans la guerre contre la drogue, l'ennemi est défini par la race*»), mais l'argumentation précise et percutante. Mettre à jour les mécanismes qui amènent à enfermer les hommes noirs pauvres n'est pas nouveau. Mais dans son essai, paru la semaine dernière en France sous le titre *La couleur de la justice*, Alexander va plus loin : après l'esclavage, après la ségrégation, un nouveau système de caste raciale s'est mis en place. Car la prison marque au fer rouge les individus bien après leur passage entre ses murs (suppression du droit de vote, des allocations, des bons alimentaires... parfois à vie). En se cantonnant, depuis des décennies, à la promotion de l'*Affirmative Action* dans les lieux de pouvoir des élites, les militants des droits civiques sont passés à côté d'un système ségrégationniste.[...]

Source : http://www.liberation.fr/debats/2017/03/13/guerre-aux-drogues-guerre-aux-noirs_1555400

✍️ **15.** Expliquez le titre « Guerre aux drogues, guerre aux Noirs ».

Document 9 : Et en France ?

«Ce n'est pas la police qui est raciste. Je n'accuse pas le simple flic qui fait son boulot mais les gouvernements, de droite comme de gauche, d'avoir obligé les flics à appliquer cette politique du chiffre, explique Olivier Maguet. L'interpellation des sans-papiers, les infractions au code de la route et les stupéfiants sont en France les trois infractions qui permettent d'interpeller sans enquête préalable. La police se concentre donc dessus parce que cela augmente les statistiques et les primes de fin d'année.» «On ne trouve que ce qu'on cherche», approuve Slim ben Achour. Cet avocat spécialiste des discriminations raciales avance : «Les policiers cherchent des Arabes et des Noirs à contrôler. A force, ils finissent forcément par trouver quelques infractions, comme celles liées aux drogues. Il y a une chasse ethnique dans la chasse aux drogues.» «La guerre aux drogues est aussi utilisée à des fins de contrôle des minorités ethniques dans les quartiers», abonde l'AFR.

La guerre contre la drogue serait davantage une guerre contre les pauvres qu'une guerre «raciale», nuance une magistrate spécialiste de ces questions, qui a préféré s'exprimer anonymement : «C'est vrai qu'on interpelle toujours dans les mêmes endroits. La police arrête des jeunes de milieux défavorisés dans leurs quartiers et, parmi eux, on compte plus de Noirs et d'Arabes. En France, la discrimination est davantage liée à la pauvreté et au lieu de vie qu'à la couleur de peau en elle-même. On a le sentiment d'un système inégalitaire mais il est la reproduction d'une société inégalitaire.»

Autre dimension, celle du territoire. [...] Sur les 4-5 millions de consommateurs de cannabis en France, nombreux sont ceux qui ne rencontrent jamais la justice. Les interventions policières pour usage de stupéfiants sont plus rares dans les quartiers bourgeois, dans les classes favorisées, souvent blanches, relève la magistrate.

Source : http://www.liberation.fr/societe/2015/04/15/la-lutte-contre-les-drogues-une-guerre-raciale_1240975itation...

✍️ **16.** Pourquoi les policiers se concentrent sur les sans-papiers, les infractions au code de la route et les stupéfiants (drogues illégales) en France ?

✍️ **17.** « La guerre contre la drogue serait davantage une guerre contre les pauvres qu'une guerre «raciale». » Expliquez.

Document 10 : Quelles conclusions tirer de l'exemple américain ?

«Les produits sont aussi un indicateur, relève de son côté Olivier Poulain Péron, membre de l'Observatoire géopolitique des criminalités. C'est l'un des arguments-clés du débat américain : c'est bien parce qu'un détenteur d'une faible dose de crack encourait bien plus qu'un détenteur de cocaïne [qu'on a pu constater

cette] ségrégation raciale, sociale, culturelle et territoriale.» Ainsi, si les Noirs et les pauvres risquent plus de se retrouver derrière les barreaux, c'est essentiellement parce qu'ils consomment une drogue peu chère et qu'ils n'ont pas nécessairement le loisir de se cacher derrière les portes de leur appartement. [...] Un article du *New York Times*, publié en juillet, *The Injustice of Marijuana Arrests*, explique ainsi que si le taux d'usage d'herbe est similaire chez les Blancs et les Noirs (30 millions de consommateurs dans le pays), les Noirs sont 3,7 fois plus susceptibles d'être arrêtés. Seul l'Etat de Hawaï fait exception à la règle. Le pire Etat est l'Iowa, où les Noirs ont 8,3 fois plus de risques d'être arrêtés (et jusqu'à 30 fois plus dans l'un des comtés), suivi par l'Etat de Washington (8 fois) et le Minnesota (7,8). En Alaska, où les discriminations à cet égard sont les plus faibles, il y a quand même 1,6 fois plus de risques pour un Noir d'être arrêté. Dans un article publié sur Internet, Robert Perry, le directeur des affaires légales de la New York Civil Liberties Union, une organisation de défense des droits civiques, ne dit pas autre chose : à New York, les évaluations de la pratique du *stop and frisk* («interpellation et fouille»), soit des contrôles de routine réalisés théoriquement lorsqu'une personne peut être «raisonnablement» considérée comme suspecte, montrent qu'en 2006, 55% de ces contrôles concernaient des Noirs, 30% des Hispaniques et 11% des Blancs. Sur l'ensemble des contrôles, 90% des personnes ne faisaient rien d'illégal. Et entre 1976 et 2006, 55% des arrestations pour possession de marijuana concernaient des Noirs, contre 14% de Blancs. [...]

Source : http://www.liberation.fr/societe/2015/04/15/la-lutte-contre-les-drogues-une-guerre-raciale_1240975itation...

✍️ **18.** Pourquoi les afro-américains sont-ils beaucoup plus incarcérés pour consommation de drogues que les « blancs » ?

Pour aller plus loin

#DATAGUEULE 11 : Cannabis, la drogue douce dont l'hypocrisie dure (2014)



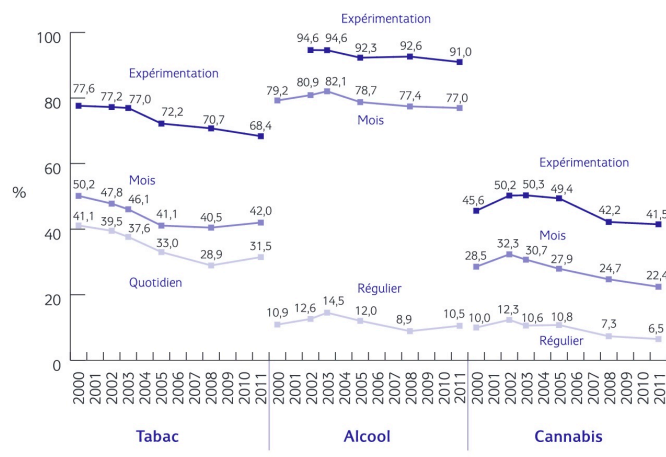
<https://www.youtube.com/watch?v=ohVvJGCwYKM>

Cannabis, un marché mondial - Le Dessous des cartes (13'02)



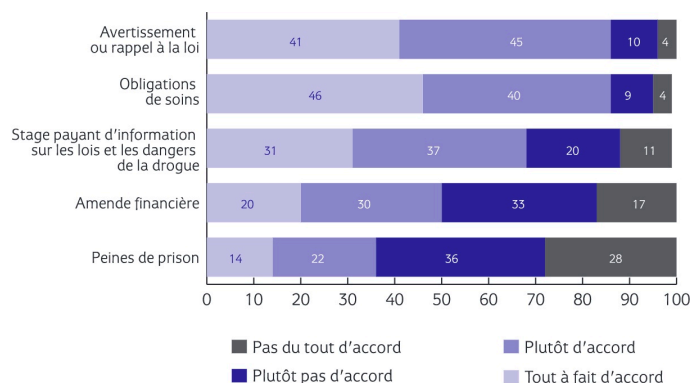
https://www.youtube.com/watch?v=geib_2v82qM

Graphique 2 - Évolution des niveaux d'usage du tabac, de l'alcool et du cannabis entre 2000 et 2011 à 17 ans, en métropole (en %)



Source : Enquêtes ESCAPAD (OFDT)

Graphique 4 - Adhésion des Français aux sanctions prévues en cas d'usage ou de détention de cannabis, en 2013 (en %)



Source : <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/da13com.pdf>